



## Engagement 10

### A la maison et dans ma commune, je limite l'éclairage la nuit

#### Pourquoi ?

Depuis son origine, la vie est rythmée par l'alternance du jour et de la nuit. En moins de cinquante ans, l'homme a bouleversé cette alternance par une utilisation anarchique et disproportionnée des éclairages publics.

Les cartes de **pollution lumineuse\*** montrent un fractionnement des habitats des espèces animales de plus en plus grand un peu partout en France et dans le monde.

Chaque nuit, l'éclairage est responsable de la mort de centaines de papillons nocturnes, d'éphémères et autres insectes nocturnes et il perturbe la vie de nombreux oiseaux, amphibiens, chauves-souris. Dans les zones urbaines, il n'est pas non plus sans impact sur la qualité du sommeil, donc de la santé de l'espèce humaine.

Instinctivement, de nombreux insectes nocturnes sont attirés par les sources lumineuses, surtout quand elles sont émettrices de radiations ultra-violettes et ceci jusqu'à l'épuisement. Les conséquences sont très importantes. De nombreuses espèces sont exclusivement nocturnes pour tout ou partie de leur cycle de développement. Pour elles, leur survie est dépendante de la nuit. Chez les papillons nocturnes l'éclairage nocturne compte parmi les 3 causes principales de déclin, avec les pesticides et la raréfaction des habitats.

Des études ont montré que la pollution lumineuse affecte aussi le chant des amphibiens. Leur intensité est moins forte et comme ces chants interviennent dans la reproduction, leur modification peut entraîner la diminution de cette reproduction, donc la raréfaction, voire la disparition de l'espèce dans la zone considérée.

Chez les chauves-souris, ce sont les jeunes qui sont touchés par la lumière des bâtiments. Ils ont un poids plus faible et sont de plus petite taille que les jeunes de la même espèce grandissant dans les zones non éclairées.

#### Le saviez-vous :

La plupart des lampadaires dépensent plus de 40% de leur énergie à éclairer le ciel. Ils sont à l'origine des « halos crépusculaires » qui colorent d'orangé le ciel et rendent la voie lactée et 90% des étoiles invisibles à la plupart des Français.

En France l'éclairage public est équivalent à 4% des émissions de gaz à effet de serre. L'éclairage public est souvent le premier ou le second poste de dépenses d'énergie pour les communes, en rappelant que 40% n'éclairent que le ciel !

\* Selon une définition AFNOR, une pollution est un altéragène d'origine biologique, physique ou chimique  
Altéragène : substance ou facteur qui provoque une altération de l'environnement.

## COMMENT ?

Pour agir il faut d'abord se poser la question : mon jardin et les rues de ma commune ont-ils besoin d'être éclairés toutes les nuits et toute la nuit ?

Ensuite, quelques gestes simples à respecter pourront sauver la vie de nombreux animaux. En plus, ils permettront de substantielles économies d'énergie.

Pour cela on peut :

- ✿ **utiliser des matériels avec des minuteries** et des systèmes avec **détecteur** de mouvement,
- ✿ **préférer les sources de lumière avec un faisceau concentré** éclairant strictement sous le plan horizontal de la lampe ; éviter notamment tous les systèmes « à globe » ou partiellement dirigés vers le haut, qui gaspillent de l'énergie en éclairant le ciel, et dérangent les animaux sur un périmètre bien plus important,
- ✿ **éteindre tous les éclairages extérieurs dès que l'on rentre à la maison**, et plus généralement éviter toutes les sources lumineuses non indispensables au jardin,
- ✿ **éviter l'éclairage nocturne des piscines**, qui amène beaucoup d'insectes à se noyer,
- ✿ **proposer au Maire de votre commune** que l'**illumination** des édifices publics et des panneaux publicitaires soit **réduite** en pleine nuit ou en dehors de la période touristique,
- ✿ **demander au Maire qu'il privilégie les éclairages avec des lumières orangées** type sodium haute pression, chaque fois qu'un bon rendu des couleurs n'est pas indispensable, les radiations émises étant beaucoup moins nocives pour l'environnement que les éclairages blanc émetteurs d'ultraviolets.

**Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement**

**Nocturne** : <http://www.anpcen.fr>

**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie** :

<http://www.ademe.fr>